

PROJET ASSOCIATIF APLER 2023 - 2028

Avant-propos

L'engagement associatif implique de donner du sens aux actions que nous menons et donc une identité propre à l'association APLER ; six principes de légitimité ont été identifiées par L. Boltanski et L. Thévenot à même de nous permettre de nous situer avec plus de clarté.

1. L'association domestique se fonde sur la prise en compte des relations personnalisées, sur la proximité entre les gens et les choses ; l'association domestique ne se traduit pas en efficacité technique mais s'exprime en termes de confiance et repose sur des précédents et des traditions qui font foi.

2. L'association industrielle met en valeur un impératif d'efficacité ; dans cette organisation sont légitimes la standardisation, l'anonymat des êtres réduits principalement à leur fonction dans un processus.

3. L'association civique met au premier plan la recherche de l'intérêt général; les acteurs pour être légitimes doivent se dépouiller de leur nom et de leur corps propre pour revêtir les qualificatifs qui marquent leur appartenance à l'association.

4. L'association inspirée est organisée selon le principe de créativité et met au premier plan l'enthousiasme créatif quitte à faire fi du réalisme, des règles communes.

5. L'association de renom a pour principal principe la reconnaissance sociale ; seuls les liens prestigieux ont du sens au delà de l'intérêt général et des liens interpersonnels ; souci d'affirmer les valeurs à la mode.

6. L'association marchande fonde son action sur une logique du donnant donnant, avec le refus de l'implication sans contrepartie de la part des personnels.

Bien entendu aucun de nos services n'est tout ceci ou tout cela mais chacun a sans doute une dominante et c'est à partir d'un diagnostic objectif que nous ferons de nos établissements que se concrétisera et s'appliquera le projet associatif de l'APLER qui suit ...

PRÉSENTATION



Projet Associatif APLER 2023 - 2028

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. »

Un projet associatif a plusieurs finalités :

- identitaire (image)
- symbolique (sens)
- culturelle (valeurs)
- existentielle (vivant)
- politique (réflexion, institutions)
- stratégique (positionnement)
- technique (compétences)
- humaine (motivation)
- contractuelle (engagement)
- médiatrice (régulation)



Introduction

Actualiser le projet associatif implique une lecture détaillée et critique du projet actuel. A t'il été appliqué, respecté, contesté, en phase avec les réalités institutionnelles, politiques et juridiques ?

Il est vrai que des facteurs extérieurs non prévisibles (la Covid, le confinement entre 2019 et 2021) ont révélé paradoxalement nos fragilités et ont entraîné une révision en profondeur de l'organigramme et un renforcement institutionnel mais aussi notre capacité à nous adapter, ce qui contribue aujourd'hui à renforcer certaines des valeurs inscrites dans le précédent projet associatif.

L'histoire de l'APLER se poursuit donc dans la sérénité avec une solidarité, une cohérence et une cohésion accrues et ce dans le seul but de permettre à des mineurs en grande difficulté de se reconstruire.

Le ciment idéologique qui nous rassemble reste la base de notre action et nous autorise à considérer que si certaines corrections ou précisions s'avèrent nécessaires nous n'envisageons pas une refonte en profondeur tant sur le plan philosophique que pédagogique.

Cette démarche d'actualisation du projet a été validée lors de l'assemblée générale du 6 mai 2022.

HISTORIQUE

En 1999

des femmes et des hommes volontaires regroupés autour du club de rugby de Lapalisse forts de leur expérience réussie auprès de jeunes publics parfois difficiles et sensibilisés aux questions liées au traitement de la délinquance juvénile, se rapprochent des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) avec la volonté d'avancer des propositions constructives s'inscrivant dans les orientations arrêtées par le Conseil de Sécurité Intérieur, réuni autour du premier ministre le 27 janvier 1999.



Les bases d'un projet de centre éducatif renforcé (CER) leur sont alors adressées. Ce projet recevant de leur part un accueil favorable, les initiateurs s'organisent en association - APLER : Association Pour L'Éducation Renforcée – pour mener à bien la finalisation de ce programme et sa mise en œuvre.

Les statuts de cette association ont été adoptés lors d'une assemblée générale constitutive le 21 septembre 1999; Le récépissé de déclaration de l'association n°0033006926 a été déposé à la sous préfecture de Vichy (03200). Ceux ci ont été réactualisés, approuvés le 30 janvier 2015 et déposés en sous-préfecture en date du 22 avril 2015.

Le récépissé de déclaration de l'association n°0033006926 a été déposé à la sous préfecture de Vichy (03200) en septembre 1999.

RÉCÉPISSÉ N°0033006926

IDENTITÉ ET MISSIONS

L'APLER compte au 31 décembre 2021 73 salarié(e)s et gère :

- **2 CER accueillant des garçons**
«Les Volcans» (63)
«L'Oval'vie» (03)
- **2 CER accueillant des filles**
«Les Gônes Filles» (42)
«Le Sextant» (38)
- **1 Service d'Hébergement à vocation éducative voire thérapeutique**
Le SHIDE «La Passerelle» Service d'Hébergement Individualisé et Diversifié Éducatif (03)

 **Tous implantés dans la région**
Auvergne
Rhône
Alpes

Comme le précisent les statuts, l'APLER a pour objet « de prendre en charge conformément aux dispositions légales en vigueur, les mineurs et jeunes majeurs qui lui sont confiés par les autorités compétentes et d'être un acteur auprès des institutions concernant la prise en charge de ces mineurs et jeunes majeurs en grande difficulté sociale, éducative et familiale »

L'association construit des réponses adaptées aux besoins identifiés, innovantes et évolutives qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale durable. Pour cela elle s'attache à développer les moyens humains et financiers nécessaires pour son bon fonctionnement.

L'APLER dans cette démarche prend en compte l'évolution des publics accueillis, l'environnement institutionnel et juridique, pour offrir les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement possibles aux mineurs .

Au delà l'APLER s'affirme comme :

Une association citoyenne et entrepreneuriale

consciente de sa responsabilité sociétale, qui veut participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en faveur des mineurs.

PHILOSOPHIE, VALEURS ET AMBITIONS

L'association s'inscrit dans des valeurs humanistes universelles, entre autres :

- **Respect** de soi et des autres
- **Solidarité** entre les hommes en s'appuyant sur les textes qui régissent les droits de l'homme
- **Richesse** de la diversité, de la mixité, acceptation de la différence
- **Respect** du principe de laïcité et de neutralité

De ces valeurs découlent des ambitions

- Tendre vers une société solidaire et inclusive, dans laquelle chacun a sa place, en lien avec les autres.
- Vouloir la citoyenneté des jeunes en difficulté.
- Promouvoir la participation des jeunes à leur projet de vie.
- Être vigilant sur l'engagement des administrateurs avec un souci d'indépendance philosophique, politique et religieuse.
- Rendre visible et lisible l'engagement et la politique de « développement durable ».

L'association affirme

- Que toute société doit prendre en compte les besoins des plus défavorisés.
- Que chaque être humain a la capacité de se réaliser.
- Que tout être humain doit appartenir à un collectif afin de s'inscrire dans une filiation et tisser des liens.
- Que les adultes ont un devoir d'accueil, de protection, d'éducation, de transmission et de soin à l'égard des jeunes.

L'action des bénévoles et des professionnels qui oeuvrent au sein de l'APLER s'inscrit dans ces repères qui sont également la clé de voute des projets d'établissements et de services.

LA GOUVERNANCE



En dehors de ses fonctions traditionnelles d'administration
- **ÉTUDIER ET ARRÊTER LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION QUI DÉFINIT LES OBJECTIFS ET LES MOYENS** -



Le Conseil d'Administration constitué de bénévoles engagés, est appelé à se positionner sur les questions politiques au sens large (par exemple l'environnement, le cadre institutionnel) et éthiques relevant de sa compétence.



Le Conseil d'Administration afin de pouvoir prendre des décisions éclairées s'appuie sur la réflexion des gens de terrain et de groupes de travail mis en place temporairement en fonction des sujets à traiter.

Cette organisation lui permet d'être au fait des questions qui émergent et d'y être réactif.



Le Conseil d'administration

ne se limite pas à être l'employeur mais se questionne sur les projets de service, existe dans ceux-ci afin d'être aussi porteur que les professionnels.



LA DIRIGEANCE



La fonction essentielle de la direction générale de l'association est d'assurer la gestion optimale des différents établissements et services dans le respect des valeurs du projet associatif.

Cette fonction est avant tout une fonction d'engagement et de responsabilité.

Le directeur général agit par délégation du Président et lui rend compte en permanence.

La création récente d'un poste de Directeur adjoint a pour objectif de faire lien et de favoriser la communication entre les différents services parfois pénalisés par leur éclatement géographique.

Les chefs de service des établissements ont délégation permanente de l'équipe de direction pour conduire le projet de l'établissement ou du service qu'ils dirigent ; ils rendent compte de leur mission au Directeur général avec l'aval du Directeur adjoint.

La valorisation du collectif humain constituant une condition fondamentale de la qualité d'accompagnement proposé au mineur, l'esprit d'équipe, sa cohérence, la solidarité sont des éléments importants de la mobilisation de chacun, de son investissement, du plaisir et de l'intérêt au travail.

Aussi prendre soin des équipes, favoriser les échanges sont les missions prioritaires des cadres de proximité dont le rôle est de permettre à chacun de s'approprier les objectifs, d'être acteur et créateur.

*Esprit d'équipe, solidarité,
échanges, investissement,
plaisir...*

ACTIVITÉS ET ACTIONS

Les actions visent, en référence à la circulaire du 13 janvier 2000 à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer sa réinsertion.

Comme précisé précédemment L'APLER gère quatre Centres d'Education Renforcée (CER) et un Service d'Hébergement Individualisé et Diversifié Educatif (SHIDE).

LES TROIS PRINCIPAUX OBJECTIFS DES CER SONT LA RUPTURE, LA REMOBILISATION ET LA RÉINSERTION DURABLE DU MINEUR

Le temps d'accueil étant relativement court (5 mois) il importe que chaque CER mette en place un projet réaliste, concret et structuré, et prépare la sortie le plus tôt possible ; les professionnels font en sorte de faire évoluer le projet de sortie du jeune en fonction de sa propre évolution, de ses envies et de ses capacités.

Pour ce faire, les CER poursuivent les objectifs suivants :

- mettre un terme et rompre avec les comportements délinquants et passages à l'acte
- permettre une reconstruction psychique sociale et familiale du jeune et faire émerger des capacités, notamment par l'accompagnement qui est mené s'agissant de la scolarité
- développer l'autonomie
- préparer en fonction de l'âge et de la situation de chaque jeune les conditions de sa réinsertion
- prévenir la récidive

L'action éducative s'appuie alors sur les points forts, atouts et capacités du jeune afin de lui redonner confiance et de créer un nouvel élan.

Ces objectifs se traduisent à travers des activités adaptées aux comportements repérés que ce soit par exemple un sport, du théâtre, de la musique, des ateliers créatifs, du jardinage... ou ce qui touche à la vie quotidienne comme l'entretien des locaux, la participation aux repas...



Le SHIDE s'appuie quant à lui sur une logique de parcours individuel du jeune et non sur une logique de structure ; c'est en quelque sorte un accompagnement « hors les murs » ; ce type de fonctionnement implique une dimension pluridimensionnelle qui a pour objectif d'organiser une prise en charge mieux adaptée aux jeunes qui présentent d'importantes difficultés d'ordre comportemental et pour lesquelles les établissements médicosociaux classiques n'apportent pas une réponse suffisante.

Le service peut aussi être un sas entre le CER et la vie extérieure. Ce dispositif permet aux adolescents de trouver un compromis entre le besoin d'accompagnement et l'acquisition d'une nécessaire autonomie.

Tout être humain se développe davantage s'il est reconnu dans ses compétences et il importe que l'adolescent en devenir soit défini dans ses potentialités et non dans ses limites.

ORIENTATION

Nous nous devons de nous inscrire dans un processus d'amélioration constante de la qualité de l'existant en restant vigilant sur quatre axes de travail :

- **Rester souple et ouvert sur l'environnement**
- **Renforcer le travail avec les familles**
- **Penser et accompagner l'après CER et l'après SHIDE**
- **Mettre en place une démarche d'évaluation de l'impact des CER et du SHIDE sur les mineurs accueillis**

Afin de garder le souci d'économie et de rationalisation mis en place il nous faut en permanence maintenir et chercher les moyens adaptés à cette vigilance en interne comme en externe.

En ce qui concerne le public accueilli l'objectif est de ré-insérer durablement le mineur ce qui implique l'accompagnement continu pendant et après le placement par un référent.

La réinsertion suppose par ailleurs que les mineurs soient nommés, personnalisés et non confinés dans l'anonymat ; ce sont avant tout des adolescents et accessoirement des délinquants ; en ce sens ils ont droit à la parole.

Il est essentiel de maintenir également le souci d'un accompagnement de type familial.





RÉNOVER en intégrant une mise aux normes des locaux voire une construction comme pour le CER de Chabreloche, l'évolution des modes de prise en charge et en instaurant des modes de communication transversaux et tournés vers l'extérieur.

ÊTRE CAPABLE D'EXPRIMER CE QUI EST CAPITAL POUR UNE ÉQUIPE tant sur le plan budgétaire que sur celui de l'accompagnement et consécutivement consolider la professionnalisation.

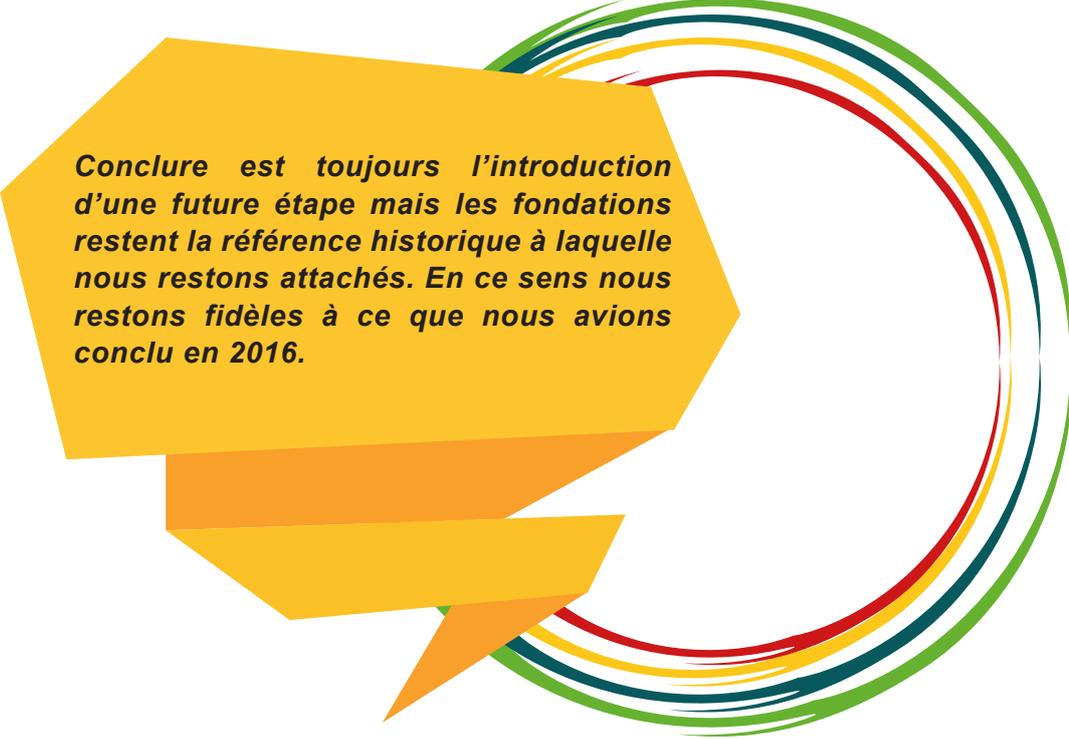
Poursuivre donc la politique de **FORMATION PROFESSIONNELLE** et mettre en place des séquences **D'ANALYSE DES PRATIQUES.**

RENFORCER la présence de l'association auprès des centres de formation et des instances régionales représentatives.

FAIRE ÉVOLUER les modes de gestion tant financière que du personnel et particulièrement rationaliser les moyens (redéploiement, mutualisation, coopération interne et externe) tatives.

FAIRE CONNAÎTRE l'association afin de favoriser le mécénat et consécutivement une amélioration constante de la prise en charge.

*FAIRE CONNAÎTRE
l'association ...*



Conclure est toujours l'introduction d'une future étape mais les fondations restent la référence historique à laquelle nous restons attachés. En ce sens nous restons fidèles à ce que nous avons conclu en 2016.

Ainsi sur les bases théoriques et humanistes sus évoquées, sur des fondements architecturaux adaptés aux bases théoriques se construisent des établissements et services où le mineur est au centre, c'est à dire des structures ouvertes, adaptables, associant personnels, partenaires et familles à leur conception et intégrant l'histoire de l'association comme ciment idéologique.

Ce qui use c'est la répétition sans création; le fait pour les salariés de retrouver leur parole dans les projets d'établissement qui se réfèrent au projet associatif est une clause de confiance ; une association étant historiquement et naturellement sclérosée, il s'agit à travers le projet associatif de redonner du jeu à chaque niveau, le terme de jeu couvrant trois significations complémentaires :

- Donner de la marge de manoeuvre (il y a du jeu)
- Mettre en place des stratégies, prendre des risques (théorie des jeux)
- Prendre du plaisir (le goût du jeu)

A Vichy, le 30 Juin 2022
Annick May Présidente

Le projet associatif a été lu et approuvé à l'unanimité lors du conseil d'administration du 04/07/2022.